



Bornage/ forme des bornes

Par **Visiteur**, le **07/08/2017** à **20:47**

Je cherche quelqu'un qui puisse me confirmer qu'il n'y a pas forcément d'inscription gravée sur une borne de limite de propriété (notamment sur les bornes en pierre posées sur socle en pierre dans les années 50-60 en Corrèze...)

Je ne sais plus à qui m'adresser pour ce renseignement...

Merci par avance...

Par **Visiteur**, le **07/08/2017** à **21:43**

BONJOUR est une règle sur ce site

<http://www.blc-ge.com/fr/presentation/64/travaux-fonciers-bornage-division.html>

Les bornes sont en général de couleur rouge/orangé, toutes infos voir ici.

Par **Visiteur**, le **07/08/2017** à **21:49**

J'avais écrit bonjour, j'ai dû faire une fausse manip....toutes mes excuses Monsieur.

Je parle des bornes que l'on mettait dans les campagnes il y a 50 ans... Donc non, elles ne sont pas rouges....

Par **bern29**, le **07/08/2017** à **22:38**

Bonsoir,

ce qui compte, ce n'est pas tant la borne en elle-même, mais le procès verbal de bornage contradictoire (signé donc par toutes les parties concernées).